

Enlèvement international d'enfant



Contact

Suisse romande et Tessin

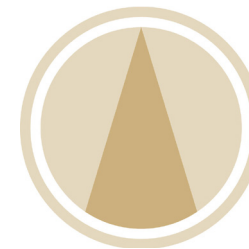
Service social
international – Suisse
20, Avenue Ernest-Pictet
Case Postale 1469
1211 Genève 1
Tél. +41 22 731 67 00
info@ssi-suisse.org
www.ssi-suisse.org

Suisse alémanique

Internationaler Sozialdienst
Schweiz
Hofwiesenstrasse 3
8057 Zürich
Tél. +41 44 366 44 77
info@ssi-schweiz.org
www.ssi-schweiz.org



Service social international – Suisse
Internationaler Sozialdienst – Schweiz
Servizio Sociale Internazionale – Svizzera
International Social Service – Switzerland



Un enlèvement parental se produit lorsqu'un parent emmène ou retient son enfant à l'étranger contre la volonté de l'autre parent, sans disposer du droit à déterminer seul le lieu de résidence de l'enfant. Cela a des conséquences pour l'enfant, qui se retrouve soudainement déraciné et au centre du conflit parental.

Nos prestations

- Prévention en matière d'enlèvement d'enfant
- Conseil, orientation et accompagnement en cas d'enlèvement d'enfant
- Collaboration avec les services de protection et les autorités centrales en matière d'enlèvement d'enfant
- Soutien à la localisation de l'enfant à l'étranger
- Evaluation sociale de la situation de l'enfant
- Soutien dans l'organisation de mesures de protection
- Rétablissement de contacts enfant-parent
- Consultations individuelles basées sur la médiation
- Médiation familiale internationale
- Préparation et accompagnement au retour, sur demande

Nos services

- Permanence téléphonique le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et le mardi de 14h à 16h
- Consultations sociojuridiques sur place ou en ligne, sur rendez-vous
- Interventions à l'étranger et accompagnement individuel
- Médiation et consultations basées sur la médiation
- Formations thématiques et formations continues

Nos méthodes

Notre équipe interdisciplinaire se compose d'intervenant-e-s sociaux, de juristes et de médiateurs-trices parlant plusieurs langues. Notre méthode de travail place le bien-être de l'enfant et la recherche de solutions à l'amiable au centre des interventions. Nous travaillons avec les compétences et les ressources des personnes concernées et cherchons avec elles des solutions qui répondent au meilleur intérêt de leur enfant.

En pratique

Le SSI Suisse fournit ses services sur mandat des autorités, des professionnels et des particuliers. Nos collaboratrices et collaborateurs à Zurich et Genève vous renseignent volontiers sur les modalités de collaboration et les conditions tarifaires de votre canton.

Dans les situations d'enlèvement d'enfant, nous collaborons avec le réseau SSI, Missing Children Switzerland ainsi que les autorités impliquées. Le SSI Suisse réalise une première évaluation de la situation sociale et juridique. S'il s'agit d'un enlèvement vers un Etat partie à la Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants (CLaH80), une demande de retour via l'Office fédéral de la justice (OFJ) est recommandée. S'il s'agit d'un Etat non contractant, le SSI Suisse collabore avec ses partenaires du réseau SSI.

En cas d'urgence, nous recommandons de prendre contact avec la police, l'APEA ou l'OFJ.

Informations complémentaires : www.ssi-suisse.org/fr -> Nos bénéficiaires -> Enfants et jeunes -> Enlèvement international d'enfant

Publications : www.ssi-suisse.org/fr -> Publications -> Enlèvement d'enfant

Médiation en cas d'enlèvement d'enfant : www.ifm-mfi.org

Service social international - Suisse

Le SSI Suisse est membre du Service Social International (SSI), qui est actif dans 120 pays. Nous offrons aux enfants, aux familles et aux personnes migrantes un soutien social et juridique dans un contexte transnational.

Nous disposons d'une expérience avérée dans le conseil et l'accompagnement de situations d'enlèvement d'enfant.